

# **les familles d'aujourd'hui**

*Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)*



**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE**

**AIDELF**

AIDELF. 1986. *Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984*,  
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

# COLLECTE DES DONNEES ET MESURE DES NOUVEAUX COMPORTEMENTS FAMILIAUX DANS LES PAYS INDUSTRIALISES ET CEUX DU TIERS-MONDE

---

Chantal BLAYO

(Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, France)

Les modifications des comportements familiaux entraînent des changements dans l'apparition des phénomènes démographiques : raréfaction pour certains (baisse de la fécondité, de la nuptialité...) ou prévalence accrue d'autres jusque là marginaux (hausses des naissances hors mariage, des divorces, des cohabitations...). Les rythmes de constitution, la durée de vie des familles sont différents, de nouvelles structures se mettent en place. Les modes d'observation existant et les indices classiques de l'analyse démographique sont-ils alors toujours pertinents (au prix d'éventuelles améliorations ou adaptations pour tenir compte des nouvelles variables, des nouveaux événements, des nouvelles populations) ou faut-il repenser totalement le problème de la collecte et des méthodes d'analyse ?

## LES PROBLEMES DE MESURE

La réduction de la taille de la famille est sûrement le premier phénomène à étudier, qu'il s'agisse de l'effondrement de la fécondité dans les pays développés ou de l'amorce de la baisse dans les pays en développement.

Les démographes se sont déjà livrés à l'analyse de la fécondité quand les populations deviennent malthusiennes et que l'évolution des indices du moment, les premiers qu'on ait calculés, ne traduit plus celle des variations d'intensité. Il ont alors insisté sur le recours nécessaire à l'analyse longitudinale et sur la nécessité de prendre en compte la durée écoulée depuis l'événement qui précède immédiatement celui qu'on étudie de manière à constituer des groupes dont le comportement est aussi homogène que possible, au sein desquels on étudie les fréquences d'arrivée des événements. Ceci ne doit pas être oublié dans l'étude de la fécondité des pays où démarre la "transition démographique" si on veut en comprendre le mécanisme.

Le recours à l'analyse transversale est cependant souvent nécessaire. On ne reviendra pas sur les précautions à prendre pour interpréter les indices du moment. Signalons seulement que celui qui combine les sommes des naissances légitimes de rang réduites (1) ( $e = a_0 + a_1 + a_2 + \dots$ ) a perdu aujourd'hui, dans les pays développés sa faculté d'annoncer les retournements de tendance, soulignée par L. Henry (2) et en conséquence sa supériorité sur la somme des naissances légitimes réduites, en raison de l'ampleur de la baisse de la fécondité. Pour que cet indice garde ce caractère de prédiction, il faut qu'il reste des familles nombreuses, ou du moins des familles de taille moyenne.

(1) Ou probabilités d'agrandissement du moment.

(2) HENRY (L.) : "Fécondité des mariages ; nouvelle méthode de mesure". Travaux et Documents de l'I.N.E.D., cahier n°16, P.U.F., Paris, 1953.

L'effondrement de la fécondité dans les pays développés s'accompagne de la manifestation de nouveaux comportements (cohabitation, fécondité hors mariage, multiplicité des unions, avortement, divorce, pour ne citer que les principaux) qui ont toujours existé, mais de façon trop marginale pour intéresser les démographes. Leur extension conduit à la nécessité de les observer et de les mesurer.

Pour déterminer si les indices classiques de l'Analyse démographique permettent d'en prendre la mesure, il suffira de vérifier que la condition fondamentale d'application des méthodes d'analyse, la condition d'homogénéité des cohortes au sein desquelles on calcule les indices de fréquence d'arrivée du phénomène étudié, est remplie (3). On va donc chercher à voir si on peut constituer des cohortes homogènes, ce qui déterminera les variables selon lesquelles classer les événements.

Ces nouveaux comportements ont aussi parfois rendu hétérogènes les cohortes au sein desquelles on avait coutume jusqu'ici de calculer certains indices ; il faudra alors tenter de constituer des sous-cohortes homogènes.

Ainsi P. Festy, dans la communication qu'il présente ici, en cherchant le meilleur moyen d'étudier la fréquence de la cohabitation des célibataires, suggère bien, par la distinction qu'il opère judicieusement entre les hypothèses susceptibles d'être retenues que le problème est de déterminer si on peut considérer les cohortes de jeunes célibataires comme homogènes ou non :

- ou les individus qui composent les cohortes ont tous la même probabilité à chaque âge de débuter la vie commune par une cohabitation. Un premier mariage direct empêcherait alors certains de la commencer ainsi un peu plus tard. Dans cette hypothèse la probabilité des "mariés directs" de s'unir au moins une fois en l'absence de mariage ne serait pas égale à 1, ce qui fait douter de la validité de cette hypothèse. Dans ce cas, on calculerait une table de 1<sup>re</sup> union par cohabitation qui donnerait l'intensité du phénomène en l'absence de primo-nuptialité.
- ou l'on se trouve en période de transition en face de deux sous-populations de célibataires, l'une préférant se marier sans avoir expérimenté la vie commune, l'autre préférant la débuter par une union officieuse. Si l'on retient cette hypothèse de deux sous-populations, la plus vraisemblable, on doit calculer l'intensité de la cohabitation dans la sous-cohorte de ceux qui ont opté pour cette forme de 1<sup>re</sup> union ; mais pour constituer cette sous-cohorte il faudrait pouvoir classer les célibataires selon une préférence dont ils n'ont pas nécessairement conscience. On peut connaître à leur cinquantième anniversaire, les proportions de ceux qui ont opté pour la cohabitation d'une part et la proportion de ceux qui ont opté pour le mariage direct d'autre part, mais il est impossible de connaître le choix qu'auraient fait ceux qui ne sont entrés dans aucune union (les "célibataires" définitifs), s'ils en avaient contracté une. La proportion, dans l'ensemble de la cohorte, de ceux dont la 1<sup>re</sup> union a été une cohabitation, que P. Festy propose de calculer, donne une mesure très proche de la population de ceux qui ont choisi la cohabitation parmi les célibataires destinés à s'unir au moins une fois, tant que le "célibat" définitif reste faible.

(3) HENRY (L.) : "D'un problème fondamental de l'analyse démographique". Population, 1959, n°1.

On voit donc qu'il est nécessaire de bien définir la question à laquelle on veut répondre :

- a - Ou on cherche à mesurer l'intensité de la cohabitation, comme on mesure celle de la primo-nuptialité et on ne peut le faire que dans la sous-cohorte de célibataires qui ont théoriquement "opté" pour cette forme de 1ère union. On ne pourra donc prendre cette mesure que lorsque la cohabitation sera le modèle dominant : la sous-cohorte et l'ensemble de la cohorte seront confondus.
- b - Ou, des deux types possibles de 1ère union, on cherche à savoir celui qui est privilégié. La proportion que propose de calculer P. Festy en donne la mesure la plus satisfaisante. On peut même la rendre plus précise en faisant l'hypothèse d'une répartition, selon le choix du type de la 1ère union, des "non unis" définitifs, identique à celle des unis.

Dans une 3ème hypothèse de P. Festy, on aurait encore les deux sous-populations mais les mariés directs accepteraient la cohabitation si le mariage leur était interdit; si elle est vérifiée on peut mesurer l'intensité de la cohabitation ; si elle ne l'est pas, cette mesure a le mérite de donner au moins celle de l'intensité de 1ère union à défaut de celle de l'intensité de la cohabitation.

En période de transition, la meilleure solution est sans doute d'analyser :

- d'une part l'évolution de cette intensité de 1ère union (sans distinguer la cohabitation et le mariage direct),
- d'autre part celle de la proportion de ceux qui privilégièrent la cohabitation, pour déterminer le modèle qui prédomine, ce que fait P. Festy avec les données dont il dispose pour la Suède et la Norvège.

La comparaison de l'évolution de ces deux indices lui permet aussi de répondre à d'autres questions, comme celle de savoir si le développement de l'union dite libre conduit à diminuer ou au contraire à augmenter le "célibat" définitif ainsi que l'âge à la 1ère union.

Quand il cherche ensuite à étudier la fréquence de rupture des cohabitations, P. Festy s'interroge encore sur l'existence de deux sous-populations, l'une qui serait destinée à se marier et soumise au risque de divorce après le mariage, l'autre destinée à ne pas se marier et soumise au risque (différent) de séparation dès le début de l'union. On peut considérer qu'il n'y a qu'une population où nuptialité et séparation interfèrent ou bien qu'il y a deux sous-populations qu'il faudra distinguer rétrospectivement en retirant de la cohorte initiale tous ceux qui se sont mariés, en faisant l'hypothèse d'absence de séparation avant légalisation de l'union de ceux qui étaient destinés à se marier. P. Festy calcule alors une fréquence de rupture dans la sous-cohorte de ceux qui n'étaient pas destinés à se marier.

Là encore on peut se poser deux questions différentes :

- quelle est l'intensité de la rupture chez ceux qui sont destinés à rester en cohabitation ?
- quelle est cette intensité dans l'ensemble de la cohorte. Dans le cas où on ne peut la supposer homogène, P. Festy propose de combiner les probabilités de rupture des cohabitants et les probabilités de divorce des mariés directs.

P. Festy traite enfin de la mesure de la légalisation des unions et de la structure des cohabitants. Nous avons insisté sur les modes d'analyse de l'intensité de la cohabitation et de celle de son issue car ils ont valeur d'exemple ; ils permettent de montrer que les indices classiques sont applicables aux nouveaux phénomènes si l'on prend soin de bien poser les questions auxquelles on veut répondre, de bien définir les mesures qu'on doit prendre et de vérifier qu'on peut constituer des cohortes aussi homogènes que possible.

L'étude de la fécondité hors mariage posait peu de problèmes quand les naissances illégitimes étaient l'exception. On ne pouvait l'étudier qu'au sein des générations féminines, donc selon l'âge de la mère, puisqu'il n'y avait aucun événement postérieur à la naissance de la mère auquel on aurait pu rattacher les naissances illégitimes.

Si les unions d'une même femme se multiplient on peut imaginer d'étudier la fécondité des femmes selon la durée écoulée depuis le début de la 1<sup>re</sup> union et l'âge à ce début et tenter de comparer les groupes de femmes selon l'histoire de leurs unions pour savoir si leur fécondité est liée à cette histoire.

Quand les niveaux de fécondité sont aussi faibles que ceux que l'on observe aujourd'hui dans les pays développés, la multiplicité des séparations et des unions n'empêche pas les femmes d'avoir la même descendance, si elles le désirent, que celle des femmes vivant toute leur vie féconde en union stable.

On peut commencer à vérifier si les comportements en matière de fécondité sont ou non liés au destin conjugal en étudiant la fécondité des remariages dans des cohortes de leurs mariages.

La nécessité d'étudier les naissances hors mariage ne doit cependant pas faire oublier que dans de nombreux pays développés la fécondité légitime est encore le phénomène le plus important. 15 % de naissances illégitimes en France en 1983, est une proportion importante, comparée aux 6 % des années 60, mais il reste 85 % des naissances légitimes. Même la Suède, avec 40 % de naissances illégitimes a une majorité de naissances légitimes. Il faut donc encore étudier les naissances légitimes dans le mariage, ce qui n'empêche pas de tenter la comparaison de la fécondité des unions stables à celle des femmes plus mobiles. Il devient, en outre, de plus en plus intéressant de pouvoir distinguer les naissances issues d'un 1<sup>er</sup> mariage de celles qui le sont d'un remariage.

Tant que la quasi totalité des naissances survenaient dans le mariage et tant que la proportion des remariages était faible dans le total des mariages, classer les naissances selon leur rang dans le mariage actuel était la solution la plus satisfaisante pour l'analyse. Il faudrait pouvoir aujourd'hui tenir compte des naissances légitimées par mariage dans l'attribution du rang de naissance des enfants nés dans le mariage et distinguer les premiers mariages des remariages ; on devrait simultanément étudier la fécondité selon le rang défini par le nombre d'enfants nés de la même mère dans des générations de femmes ou dans des cohortes de 1<sup>re</sup> union (si on peut disposer de statistiques d'effectifs de ces cohortes). On ne peut comprendre les changements que si les études de fécondité sont faites à la fois

dans le mariage selon le rang défini dans le mariage actuel et dans les générations selon le rang défini par le nombre d'enfants nés de la même mère.

L'intensité du recours à l'avortement doit non seulement se calculer dans des générations, mais aussi dans des promotions de mariage, dans des cohortes de naissances d'un rang donné (pour déterminer l'influence du nombre d'enfants nés) et dans des cohortes d'avortement de chaque rang (seul moyen rigoureux d'étudier la répétition des avortements). Le calcul des taux spécifiques et le cumul de ces taux permet de mesurer la fréquence d'arrivée du phénomène dans ces diverses cohortes ; mais pour obtenir non pas le nombre moyen d'avortements des femmes d'un groupe, mais la proportion de celles qui ont avorté parmi celles qui ont conçu, on doit rapporter les avortements non plus aux femmes mais aux conceptions que l'on peut évaluer en additionnant naissances vivantes, morts-nés, avortements spontanés et avortements provoqués (4) de cohortes identiques, en prenant soin de les regrouper par année de conception et non par année de naissance et d'avortement.

\*  
\* \*

Ces nouveaux comportements entraînent de nouveaux rythmes de constitution, contraction et dissolution des familles, de nouvelles structures avec, en particulier, une plus grande diversité des types de ménage et de famille et des modifications plus rapides de ces structures ; la nécessité apparaît de tenir compte de nouveaux critères de classement des familles et des ménages, d'observer leur répartition plus fréquemment et de saisir leur évolution : durée écoulée dans chaque catégorie et fréquence de passage d'une catégorie à l'autre.

Y. Blayo avait calculé ces probabilités de transition d'une catégorie de ménage aux autres dans un village de Seine et Marne, au cours d'une période du 19ème siècle, à partir de listes nominatives de recensement et de l'enregistrement continu des événements (5). Pour établir la répartition des familles selon le nombre et l'âge des enfants à une date donnée, en l'absence d'enquête ou recensement à cette date, P. Festy et J.L. Rallu ont mis au point une méthode d'estimation à partir des seules statistiques d'état-civil, c'est-à-dire en l'absence de données nominatives (6).

Trois communications abordent ces problèmes de répartition des familles et de mesure des phénomènes de transition d'une catégorie de ménage ou de famille à une autre.

Y. Péron et E. Lapierre-Adamcyk proposent une méthode pour, d'une part, évaluer la répartition des familles selon la phase du cycle familial atteinte au moment d'un recensement ou d'une enquête (phase préparentale dans laquelle on distingue les couples inféconds des autres, phases d'agran-

(4) On ne néglige ainsi que les conceptions ignorées par la femme.

(5) BLAYO (Y.) : "Size and Structure of Households in the Northern French Village between 1836 and 1861" in Household and Family in Past Time, edited by Peter Laslett, Cambridge University Press, 1972.

(6) FESTY (P.) et RALLU (J.L.) : "Constitution et reconstitution des familles françaises. Etat-Civil et recensements de 1968 et 1975", Population, 1981, n°1.

dissement, de stabilité, de contraction et postparentale), selon la durée du mariage, le nombre d'enfants et l'âge du dernier enfant et pour, d'autre part, décrire le calendrier de la transition des familles, c'est-à-dire mesurer la durée écoulée dans chacune des phases.

La comparaison au recensement du nombre d'enfants nés au nombre d'enfants encore au foyer dans chaque famille indique les couples qui en sont à la première ou aux deux dernières phases. Des hypothèses faites à partir des probabilités d'agrandissement tirées des données d'état-civil permettent aux auteurs de distinguer parmi les autres couples ceux qui en sont à la phase d'agrandissement de ceux qui en sont à la phase de stabilité.

Un couple fécond traverse obligatoirement toutes les phases d'un cycle ainsi définies, dans un ordre nécessaire. Les probabilités de transition d'une phase à l'autre sont donc toutes égales à 1 et le démographe ne doit plus s'interroger que sur le temps passé dans chacune d'elles. Y. Péron et E. Lapierre-Adamcyk démontrent bien que les méthodes classiques sont tout à fait applicables dès qu'on a bien défini les événements constitutifs des cohortes (mariage, naissance du premier, naissance du dernier, départ du premier, départ du dernier enfant).

Dans d'autres classifications une famille (ou un ménage) ne passe pas nécessairement par chacune des catégories. On peut alors calculer les probabilités de transition d'une catégorie à une autre.

Ainsi S. Koesoebjono passe en revue plusieurs répartitions des ménages et familles d'où l'on pourrait tirer des indices de transition et propose de résumer tous les flux dans une matrice qui permettrait de calculer les probabilités de passage d'une catégorie de famille (ou ménage) à une autre. Ainsi, si on considère, par exemple, qu'il y a trois types de famille, couple, couple avec enfant et famille monoparentale on tentera de calculer la probabilité de passer d'une catégorie à l'une des deux autres au cours d'une période. La probabilité pour un couple de changer de catégorie dépendant vraisemblablement de la durée de son union, un groupe de couples, à un moment donné, risque d'être très hétérogène quant à cette probabilité. La méthode présente beaucoup d'intérêt si on prend soin de subdiviser les groupes en sous-groupes homogènes (couples classés selon la durée du mariage, couples avec enfant classés selon le nombre d'enfants et la durée écoulée depuis le mariage ou depuis la dernière naissance...). C'est aussi la seule façon d'étudier le calendrier de la transition.

H.V. Muhsam a établi une matrice de passage d'une catégorie de ménage à une autre dans un village indien pour y étudier l'évolution de la nucléarisation des familles. Il montre bien qu'elle lui permet de comprendre les flux à l'origine d'une nouvelle structure, mieux que la banale comparaison de cette structure à celle de départ. Dans une 2ème étape on souhaiterait, ici encore, que la composition de chaque type de ménage soumis au risque de transition soit prise en compte (date de constitution, taille, âge du chef de ménage...).

A partir de ces matrices on peut calculer des probabilités de rester dans une catégorie (que S. Koesoebjono appelle indices de continuité) ou de ne pas y rester pendant un intervalle donné ; on peut aussi calculer, comme le fait H.V. Muhsam le nombre moyen de ménages (ou familles) de chaque type

issu d'un ménage (ou d'une famille) d'un type donné ; la somme des nombres moyens de ménages issus des ménages de tous types peut dépasser 1 lorsque certains changements de situation ont conduit à l'éclatement d'un ménage d'une catégorie en deux ou plusieurs ménages de la même ou d'autres catégories.

## LES PROBLEMES D'OBSERVATION

Il ne suffit pas de définir événements, variables, structures à analyser et indices à calculer ; il faut aussi pouvoir observer les populations, enregistrer les événements et les classer selon les variables retenues.

L'Etat-Civil offre beaucoup d'avantages : c'est une observation déjà mise en place, régulière et exhaustive de nombreux événements ; J.C. Labat et M. de Saboulin soulignent qu'il ne pourra jamais permettre l'observation de phénomènes non officialisés (conclusions et ruptures d'unions libres...) et qu'il existe de nombreuses limites aux modifications qu'il serait souhaitable de lui apporter. Mais des améliorations mineures permettraient d'en tirer un meilleur parti. On aimerait, par exemple, que le bulletin de naissance puisse renseigner sur l'état matrimonial de la mère, comme c'est le cas au Danemark et en Suède, pour distinguer la fécondité hors mariage des célibataires de celle des divorcées et des veuves et que le bulletin de mariage indique le rang du mariage, comme celui de l'Angleterre-Galles, afin d'étudier séparément la fécondité des premiers mariages et celle des remariages. Le nombre d'enfants de l'épouse au moment du mariage (éventuellement de l'époux) serait aussi un renseignement de première importance, en particulier en cas de remariage, aussi bien pour calculer la fécondité totale des remariées que le poids des enfants dans le remariage des divorcés. Ces exemples ne sont pas limitatifs.

Les bulletins d'enregistrement de l'avortement doivent permettre de classer ces avortements comme on classe les populations pour calculer des taux spécifiques et renseigner sur l'année de naissance de la femme, celle de son mariage si elle est mariée, les années de naissance de ses enfants et les années de ses avortements antérieurs. Les avortements doivent aussi pouvoir être classés selon les mêmes variables que les naissances si on veut calculer des conceptions.

J.C. Labat et M. de Saboulin montrent l'utilité des recensements pour l'étude de certains comportements familiaux mais lui assignent certaines limites et privilégièrent les enquêtes famille ou fécondité associées aux recensements et réalisées sur un échantillon plus réduit. On peut cependant regretter de ne pas avoir dans le même questionnaire, année de mariage, si la femme est mariée, nombre d'enfants et nombre d'enfants à charge, Y. Péron et E. Lapierre-Adamcyk ont montré la richesse de cette information.

Après avoir, lui aussi, indiqué les utilisations qu'on pouvait faire du recensement et aussi du registre de population, M. Natale propose de coupler les données de deux recensements. Cette expérience intéressante est actuellement menée en Italie à partir des résultats des recensements de 1971 et 1981 ; mais, remarque l'auteur, on n'est ainsi renseigné sur l'évolution des comportements familiaux que si la mobilité n'est pas trop grande, au cours de la période.

Quelles que soient les améliorations apportées, les modes d'observation existants ne sauraient répondre à tous les besoins. L'idéal serait évidemment l'enregistrement continu comme celui sur lequel repose la démographie historique ; à défaut, l'enquête spécifique reste le moyen privilégié ; elle seule permet de répondre à certaines questions. Le bulletin d'enregistrement de l'avortement renseigne sur le nombre d'enfants de la femme mais ne précisera jamais si elle n'en aura plus. Les cohabitants destinés à ne pas se marier ne peuvent être saisis que par l'enquête rétrospective, on l'a vu. D'une manière générale, il faudra y recourir toutes les fois qu'une catégorie de population utilisée pour constituer une cohorte ne peut être définie *qua posteriori*. La diversification des comportements conduit à la multiplication de ces catégories.

La communication de B. Riandey invite cependant à réfléchir aux problèmes que posent les enquêtes, à leurs limites et aux nombreuses précautions à prendre pour bien les mener. Riche d'une expérience très diverse, il offre un excellent témoignage des multiples embuches pouvant se présenter lors de la réalisation d'une enquête sur les nouveaux comportements familiaux. Il rappelle aussi qu'elle réclame une base de sondage satisfaisant à certains critères. L'Etat-Civil et le recensement pourraient être modifiés, non pour offrir directement des informations nouvelles mais pour servir de base de sondage. Ainsi B. Riandey souligne que si le recensement français n'ignorait pas la date du mariage et le lien de filiation avec chacun des conjoints, on éviterait le recours à des enquêtes filtres pour réaliser certaines enquêtes.

M. Natale note qu'on peut adapter des enquêtes existantes (sanitaires...) à la collecte de renseignements sur les familles.

Une autre voie de la collecte est l'utilisation de sources existantes prévues à d'autres fins ; on peut ainsi recueillir des données sur les familles atypiques, en agissant avec précaution. C'est la démarche suivie par Farah dans sa communication quand il estime la population libanaise résidente permanente non recensée à partir du nombre de logements et du nombre moyen de personnes par logement, connus par ailleurs.

La rédaction des questions est aussi importante que leur choix. B. Lacombe, G. Boungou et M.E. Gruenais insistent sur les précautions à prendre dans ce domaine quand on mène en Afrique des enquêtes de comportement et sur le dialogue nécessaire entre ethnologues et démographes si l'on veut maximiser la qualité de l'information.

On doit enfin ne pas oublier l'importance des tabulations retenues. Il ne suffit pas de recueillir des données de bonne qualité, encore faut-il les croiser judicieusement. L'Enquête mondiale fécondité aurait livré une information beaucoup plus riche avec quelques autres croisements.

Tout en essayant d'améliorer l'observation on doit imaginer des méthodes pour pallier l'insuffisance ou l'imperfection des données, comme certaines de celles qui sont présentées dans cette séance y visent partiellement. On doit cependant toujours veiller à leur adéquation.

La communication de P. Clerc est une très intéressante mise à l'épreuve d'un modèle proposé par A. Coale et J. Trussell pour donner une mesure du degré de limitation des naissances. Ce modèle semblerait traduire

plutôt la réduction des familles nombreuses que la prévention des naissances au sens large ; il n'aurait donc de pertinence qu'au début de la "transition démographique".

- CONCLUSION -  
-----

La démarche de l'analyse démographique reste applicable, on l'a vu, à l'étude des nouveaux comportements familiaux, malgré la complexité des phénomènes qu'ils engendrent à condition que ne soient pas oubliés les principes fondant son application et que soient posées correctement les questions auxquelles on doit répondre. Les méthodes proposées ici en sont un exemple.

Les sources classiques de données restent nécessaires bien qu'elles soient insuffisantes. Elles peuvent être très sensiblement améliorées pour satisfaire aux exigences de l'analyse des nouveaux phénomènes, ou adaptées, ou judicieusement combinées. Il reste à concevoir les questionnaires et tabulations d'enquêtes spécifiques devenues indispensables à l'analyse.